

Travaux mairie

Au titre de l'application de la loi du 11 février 2005 relative à la mise en accessibilité pour les personnes en situation de handicap des établissements recevant du public, la mairie fait l'objet de travaux d'aménagement.

La surface totale du bâtiment à réaménager est d'environ 360 m². La modification de la rampe d'accès à l'entrée principale, l'aménagement du parvis, la création de deux ouvertures pour permettre l'accès direct à la salle du Conseil et à la salle des mariages et l'installation d'un accueil adapté, permettront l'accès aux bâtiments aux personnes à mobilité réduite.

L'isolation et le remplacement des menuiseries extérieures réduiront la facture énergétique du bâtiment. L'accueil et le secrétariat rendus plus fonctionnels amélioreront les conditions de travail du personnel. Enfin, pour l'accès à tous en toute sécurité, lors des commémorations, le monument aux morts sera déplacé sur la place de la mairie.

Le montant des travaux fixé à 900 000 € HT, hors frais de maîtrise d'œuvre, sans les éventuels aléas liés à la rénovation, est subventionné à hauteur de 30 000 € par le département.

La commune dispose en 2019 d'un budget d'investissement de 2 039 401 €, incluant un report d'excédent du budget 2018 maîtrisé : en fonctionnement de 245 000 € et de 363 146 € en investissement, ce qui permettra la réalisation de ces travaux, de la défense incendie du Grand Paleysin et la réfection de la cour de l'école sans avoir recours à l'augmentation des taxes locales.

Police municipale

Les communes de Bourgoin Jallieu et Maubec ont décidé de s'unir pour se doter d'agents de police municipale en commun. Une convention a été signée entre les deux communes et rentrera en application le lundi 18 mars 2019. **Les missions du service de police municipale de Bourgoin-Jallieu sur la commune de Maubec sont divisées en trois groupes : la police de la route et le stationnement, la surveillance générale, la surveillance des établissements scolaires.**

Elections européennes 2019

Conditions de Vote :

Les élections européennes auront lieu en France le **dimanche 26 mai 2019**. Elles se dérouleront à la Maison du Village pour les électeurs de Maubec. Les personnes non inscrites sur les listes électorales peuvent encore le faire **jusqu'au 31 mars 2019** pour pouvoir voter aux Européennes.

Le 21 novembre 2018, le Journal officiel a publié l'arrêté du 16 novembre 2018 modifiant la liste des pièces « permettant de justifier son identité au moment du vote ».

Ce qu'il faut retenir : les pièces d'identité (Carte d'identité ou Passeport) présentées doivent être « en cours de validité ou périmées depuis moins de 5 ans » :

- ⇒ Le permis de conduire est recevable
- ⇒ La carte de famille nombreuse ne peut plus être utilisée,
- ⇒ La carte du combattant sans photo n'est plus recevable.

Nous vous demandons de bien vouloir respecter ces nouvelles consignes lors de votre passage aux urnes le dimanche 26 mai 2019.

Centre aéré - été 2019

Le centre d'accueil de loisirs, dont la gestion est confiée au centre Léo Lagrange, recevra en 2019 à Chèzeneuve, des **enfants de 3 à 12 ans** des communes de Maubec et Chèzeneuve, **du 8 au 12 juillet, du 15 au 19 juillet, et du 22 au 26 juillet 2019**.

Les enfants sont accueillis entre 7 h 45 et 9 h le matin.

Le départ des enfants se fait entre 17 h et 18 h 30 du lundi au vendredi inclus.

Le prix de la semaine varie selon le quotient familial et est révisable chaque année. Il comprend le repas et le goûter. L'inscription se fait à la semaine.

Toutes les informations concernant le fonctionnement du centre de loisirs seront données à l'aide de plaquettes distribuées par l'école ou disponibles en mairie.

À titre d'information, les **inscriptions** auront lieu :

- ⇒ **le mercredi 22 mai 2019 de 16 h 30 à 19 h en mairie de Maubec (locaux provisoires)**
- ⇒ **le samedi 25 mai 2019 de 9 h à 11 h 30 en mairie de Chèzeneuve**

Le CCAS aide les familles dont le quotient familial est inférieur à 750 € à savoir 6 € par jour et par enfant. Les personnes concernées doivent retirer en mairie le formulaire de demande d'aide avant l'inscription pour éviter de faire l'avance.

Nathalie et ses légumes seront de retour au village le **samedi 6 avril**. Elle est également présente tous les mercredis de l'année à la Cigalière.



Ouverture de la mairie

Lundi et samedi de 8 h 30 à 11 h 30
Mardi de 14 h à 17 h
Jeudi de 18 h à 20 h

Tél 04 74 93 16 76

E-mails : mairie-maubec@wanadoo.fr

Site Internet : www.mairie-maubec.fr



Mairie de Maubec en Isère
- officiel

Le Petit Maubelan
bulletin communal
d'information
de Maubec (38)
Directeur de Publication :
Annick ARNOLD
Numéro ISSN 0152 -2221
Tirage : 850 exemplaires
Imprimé par nos soins
Dépôt légal :
Bibliothèque Nationale
Mars 2015

Le Petit Maubelan

Bulletin communal d'information

Calendrier des fêtes (retrouvez plus d'informations sur le site Internet de la commune)

Samedi 30 mars : Carnaval du Sou des écoles

RDV à 15 h sur le stade pour défiler et brûler monsieur Carnaval, boum et goûter à la Maison du village - présence d'une photographe.

Samedi 6 avril : Nettoyage de printemps

RDV devant les locaux provisoires de la mairie à 9 h - collation en fin de matinée

Dimanche 7 avril : vélo/marche/VTT de la Découverte

Départs de 7 à 11 h devant la Maison du village

Dimanche 14 avril : Repas de l'ACCA

Midi, maison du village

Dimanche 28 avril : concert de l'ensemble vocal et instrumental « Métamorphose »

Église à 17 h 30 — Pièces classiques et sacrées : Purcell et Elgar—Entrée 15 € (prévente 12 €)

Mercredi 8 mai : cérémonie commémorative

11 h 30 au monument aux Morts

Samedi 18 mai : Dîner spectacle « danses du monde »

organisé par le CJA, 19 h, Maison du village
Repas : spécialités réunionnaises et portugaises.
Réservations obligatoires au plus tard le 15 avril au 06.34.06.25.31

Dimanche 26 mai : vente de viennoiseries

Par la chorale « La Voix des champs »

De 8 h 30 à 12 h, devant la maison du village (en marge des élections européennes)

Samedi 1er juin : Défilé des Vieux tracteurs (10 ans)

Arrivée des tracteurs à partir de 17 h 30 - repas à la Maison du village (réservation avant le 8 mai), **feu d'artifice** à 22 h 30.

Jeudi 6 juin : spectacle de clown CAPI

(voir encart ci-dessous)

Samedi 15 juin : concert de la chorale « La Voix des champs » : Répertoire varié (Aznavour, Franklin, Soprano, Cabrel, Negro spiritual...) - Église - 20 h 30, entrée libre

Samedi 22 juin : soirée théâtre enfants/ados du CJA

18 h 30—21 h, Maison du village (buvette)

Dimanche 23 juin : vide-greniers du Comité des fêtes

Stade - journée

Mercredi 26 juin : assemblée générale du CJA et repas des adhérents

Maison du village, à 19 h

Vendredi 28 juin : fête de l'école

A partir de 16 h 30 à l'école - spectacle suivi d'un petit repas simple et de jeux

Samedi 29 juin : soirée théâtre adultes du CJA

Pièce : « Oscar » - 20 h 30, Maison du village (buvette)

Dimanche 6 juillet : barbecue du tennis

Itinéraire Bis (CAPI) à Maubec le 6 juin !



Ça commence ! Mais ça doit finir à la fin...
Cie Le Ressort (Clown)
Crédit photo : Sébastien Morizot

Jeudi 6 juin 19 h 30 - Maison du village

Durée : 1 heure - Spectacle à voir en famille dès 6 ans

Tarifs : de 7 € à 10 €

Ce clown est là pour faire rire, comme celui de la tradition, des cirques d'antan. Vibrant au son de son arcopoubeline, il catapoubelle des bouteilles en verre, pratique le dressage de veste, joue de la musique avec des objets incongrus...

Performance et absurde sont au rendez-vous !

Renseignements, réservations :
Office de Tourisme CAPI - 1 place Carnot - Bourgoin-Jallieu -
Tél 04 74 93 47 50
ou Théâtre du Vellein - Avenue du Driève - Villefontaine -
Tél 04 74 80 71 85

Conseil municipal

URBANISME

Dossiers réceptionnés, en cours d'instruction, accordés ou refusés depuis le bulletin municipal de décembre 2018 :

Permis de construire :

COUTURIER Serge, chemin de la Dret, garage, Dde d'annulation du Permis, accordé le 11 février 2019 ; **FORGET Jacky**, allée de l'Étang, véranda de plus de 20 m², en cours d'instruction ; **ALLEMAND David**, Chemin de la Simone, construction maison individuelle, accordé le 4 février 2019 ; **ARAUJO Nelson**, chemin des Ayes, transfert PC Blanc Emmanuel, accordé le 4 février 2019

SCCV Les peupliers, Route de Chèzeneuve, permis modificatif clôture, terrasse, portillon, éclairage, cuve fioul, accordé le 5 mars 2019 ; **VITTOZ Dorian**, chemin de Vacheresse, maison individuelle, en cours d'instruction ; **GLANDUT Gaël**, Chemin de Polosson, maison individuelle, permis refusé le 26 décembre 2018 suite à un avis défavorable des services de l'État.

Déclarations préalables :

GARNIER Didier, chemin de Vacheresse, garage, en cours d'instruction ; **FALCOZ Denise**, route du Dauphiné, ravalement de façades, en cours d'instruction ; **GUSTA Luc**, chemin de Vacheresse, piscine + local technique, en cours d'instruction ; **BISCH Anne-Marie**, chemin de la Simone, division de terrain, accordée le 26 février 2019 ; **BOULANGERIE du MOULIN**, route de Saint-Jean, enseigne + portail, non-opposition le 7 mars 2019 ; **BONNEAU Laurence**, Chemin des Princes, Transformation Véranda non-opposition le 5 mars 2019 ; **FUZIER Pascal**, Chemin du château, Pose de 2 velux, accordé le 24 janvier 2019 ; **BOINAY Régis**, Chemin du Château, changement fenêtre, accordé le 4 février 2019 ; **COLOMB Magali**, chemin des Ayes, changement menuiseries, accordé le 4 février 2019.

PLAN LOCAL D'URBANISME

Le lundi 4 mars 2019 à 8 h 30, Monsieur Michel RICHARD, commissaire enquêteur nommé par le Tribunal Administratif de Grenoble, a ouvert l'enquête publique concernant le projet de Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Maubec, dont le zonage d'assainissement. Il a pu accueillir les premiers administrés et recevoir leurs avis et observations concernant le projet.

L'enquête publique durera 34 jours et sera clôturée le samedi 6 avril 2019 à 11 h 30.

Le dossier du projet de Plan Local d'urbanisme est mis à disposition du public, ainsi qu'un registre d'enquête, à la mairie (locaux provisoires) aux jours et heures d'ouverture.

Le commissaire se tiendra à la disposition du public encore trois jours :

- ⇒ Mardi 19 mars 2019 de 14 h à 17 h,
- ⇒ Jeudi 28 mars 2019 de 17 h à 20 h (ouverture 1 h avant le début habituel d'ouverture)
- ⇒ Samedi 6 avril 2019 de 8 h 30 à 11 h 30

Les informations concernant le projet de PLU et le déroulement de l'enquête sont disponibles sur le site internet de la mairie : <http://mairie-maubec.fr>

DELIBERATIONS

Vote du compte administratif communal 2018

Le compte administratif retrace les réalisations en dépenses et recettes d'investissement et de fonctionnement de l'année. Le compte administratif est présenté par équipement pour la section d'investissement et par chapitre pour la section de fonctionnement. La section de fonctionnement présente un résultat de clôture excédentaire de 345 883.05 €. La section d'investissement affiche un résultat de clôture excédentaire de 363 146.41 € à reporter en investissement.

Baisse des dépenses de fonctionnement par rapport à 2017, sauf les charges du personnel, en raison de 3 agents en arrêt maladie sur l'année 2018. Baisse également des recettes de fonctionnement hormis les impôts locaux, dont le taux des taxes directes locales a été augmenté en 2018.

Augmentation des recettes de loyer, en raison des loyers du local artisanal, non inscrits au budget primitif 2018. Pour la section d'investissement, la commune a encaissé plus de subventions que prévu et n'a réalisé qu'une partie des dépenses inscrites au budget primitif.

L'adjoint aux finances dresse un bilan financier sur les TAP, en place pendant 4 années scolaires. Ce service a eu un coût moyen annuel pour la collectivité, hors fluides et bâtiment, de 11 715 €.

Le service périscolaire pour l'année 2017-2018 est financé par la collectivité à raison de 62 414 €.

Le prix de revient d'un repas, hors fluides et bâtiment, est 8.85 euros.

Vote à l'unanimité du compte administratif 2018, hors la présence de Madame le Maire.

Désignation du représentant au SMABB

Suite à la modification des statuts du SMABB, il y a lieu de désigner un seul représentant au SMABB. Désignation, à l'unanimité de Pascal PAULIAT, comme représentant au SMABB.

Instauration d'un nuancier façades et toiture

Approbation, à la majorité (1 abstention) du nuancier de façades et toiture, suite à la révision du POS et la délibération du 18 mai 2017 définissant les règles générales d'aspect extérieur des constructions.

Ce nuancier s'appliquera à compter de ce jour et sera annexé au projet du PLU.

Il pourra éventuellement être dérogé à ce nuancier en cas de création d'annexes ou d'agrandissement d'une construction existante possédant une toiture ou façade dans les teintes non autorisées.

Autorisation de signature de l'avenant 01 du marché « Révision du POS et élaboration du PLU »

Autorisation donnée à l'unanimité, à Madame le Maire pour la signature de l'avenant pour mener à bien la procédure de révision du PLU jusqu'à l'approbation du PLU.

Cet avenant d'un montant de 7 400 € HT inclut : La mise à jour du volet environnemental, la mise à jour du diagnostic et contenu du PLU (suivi de la procédure), le dossier d'enquête publique suite à la réforme de 2012 (dématérialisation et suivi)

Autorisation de signature de la convention de mise à disposition de la police municipale de Bourgoin-Jallieu à Maubec

Autorisation donnée, à l'unanimité, à Madame le Maire pour la signature de la convention de mise à disposition de la police municipale de Bourgoin-Jallieu sur notre commune.

Le coût de cette prestation s'élève à 7 072 € pour une année.

Autorisation de signature de la convention de coordination entre la police municipale de Bourgoin-Jallieu, la gendarmerie nationale et la commune de MAUBEC

Parallèlement à la signature de la convention de mise à disposition de la police municipale de Bourgoin-Jallieu, autorisation donnée, à l'unanimité, à Madame le Maire pour la signature de la convention de coordination avec la gendarmerie nationale (compétente sur notre territoire).

Autorisation de signature de l'avenant 01 du lot 04 Cloisons Faux Plafonds Doublage du marché de travaux de réaménagement de la mairie et de son parvis

Autorisation donnée, à l'unanimité à Madame le Maire pour la signature de l'avenant portant sur des travaux de doublage non prévus au marché initial suite à l'état des murs après la démolition. Des moins-values auront lieu sur d'autres lots du marché. L'enveloppe globale allouée à ces travaux sera respectée.

Vote du compte de gestion 2018

Approbation, à l'unanimité du compte de gestion 2018 qui est le compte des réalisations arrêté par le trésorier, comptable de la collectivité.

Vote des taux des taxes directes locales

Vote, à l'unanimité, du maintien des taux des 3 taxes directes locales.

Vote de l'affectation du résultat 2018

Vote, à l'unanimité, de l'affectation de résultat comme suit : 245 000 € en investissement et 100 883.05 € en fonctionnement.

Vote du Budget Primitif Communal 2019

Approbation à l'unanimité du budget primitif 2019 présenté par l'adjoint aux finances. Le budget primitif tient compte du maintien des taux des 3 taxes directes locales, de l'augmentation de 2.2% des bases locatives fixées par la loi de finances 2019, et de l'affectation de résultat décidée ci-dessus. La section de fonctionnement s'élève à 1 093 982 €. Les dépenses de personnel représentent 44% des dépenses réelles de fonctionnement. La moyenne nationale se situe entre 50 et 60%. Les dépenses inscrites au chapitre 65 « autres charges de gestion courante » sont en forte progression. Ce chapitre inclut les dépenses liées au fonctionnement du centre aéré en été et la mise à disposition de la police municipale de Bourgoin-Jallieu sur notre commune, suite aux incivilités récurrentes notamment au Code de la route. Les charges financières comprennent le remboursement en capital de l'emprunt de 800 000 € contacté en 2019. Les recettes de fonctionnement incluent les recettes des services notamment du périscolaire, le produit des taxes directes locales, des dotations de l'État et de l'intercommunalité, les loyers de la salle, du local artisanal et de la maison d'habitation. La section d'investissement s'équilibre à 2 039 401 €. Les principaux investissements sont le réaménagement de la mairie et de son parvis, financé par un emprunt de 800 000 €. Les autres investissements prévus sont la réfection de la cour de l'école, la révision du PLU, le remplacement du matériel informatique de la mairie et de l'école. Les recettes d'investissement comprennent le FCTVA d'un montant de 199 000 € (retour de la TVA sur les investissements de 2017, le report de l'excédent d'investissement de plus de 360 000 €, l'affectation d'une partie du résultat de fonctionnement 2018 de 245 000 € et des soldes de subventions.